

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 1700-54**

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 1700-54 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1700, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À :

- Modifier les grilles des usages et des normes des zones H02-23 et E02-75 de l'annexe C afin d'autoriser dans ces zones l'usage « Clinique médicale sans hospitalisation ».

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil de l'arrondissement, suite à l'adoption, par résolution, à sa séance ordinaire du 5 juin 2007, d'un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 1700, tel qu'amendé, de façon à :

- Modifier les grilles des usages et des normes des zones H02-23 et E02-75 de l'annexe C afin d'autoriser dans ces zones l'usage « Clinique médicale sans hospitalisation »

tiendra une assemblée de consultation publique le mercredi 20 juin 2007 à compter de 18 h, dans la salle du conseil située au 4555, rue de Verdun, en l'arrondissement de Verdun, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE la modification a pour but :

- **D'ajouter la classe d'usages c2 (commerce de quartier) dans les zones H02-23 et E02-75, afin de permettre exclusivement l'usage « Clinique médicale sans hospitalisation »;**

QUE ce projet de règlement concerne les zones identifiées au plan ci-joint;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau 102 de la mairie de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal située au 4555, rue de Verdun, aux heures ordinaires de bureau, soit de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec
ce 10^e jour de juin 2007

Louise Hébert
Secrétaire du conseil d'arrondissement et
Directrice du bureau d'arrondissement